

FORMULE 113

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'INTERROGATOIRE
PRÉALABLE EFFECTUÉ PAR ÉCRIT**

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'INTERROGATOIRE
PRÉALABLE EFFECTUÉ PAR ÉCRIT

Le/la (désigner la partie interrogatrice) a choisi de faire subir un interrogatoire préalable à (désigner la personne qui doit subir l'interrogatoire) (si cette personne n'est pas une partie à l'instance, indiquer si elle est interrogée au nom ou à la place d'une partie, en plus d'une partie ou en vertu d'une directive de la Cour) au moyen d'un questionnaire écrit et exige que les réponses aux questions suivantes soient données au moyen d'une déclaration sous serment rédigée selon la formule 114 prescrite par les *Règles de la Cour canadienne de l'impôt (procédure générale)* et signifiée dans les trente jours de la signification du présent questionnaire.

(Si un nouveau questionnaire est signifié aux termes de l'article 116, remplacer par :)

Le/la (désigner la partie interrogatrice) exige que le/la (désigner la personne qui doit subir l'interrogatoire) réponde à ce questionnaire au moyen d'une déclaration sous serment rédigée selon la formule 114 prescrite par ces règles et signifiée dans les trente jours de la signification du présent questionnaire.

1. (Numéroter chaque question. S'il s'agit d'un nouveau questionnaire visé à l'article 116, numéroter les questions consécutivement à la suite de la dernière question du questionnaire précédent.)

Date : (Nom, adresse et numéro de téléphone de
l'avocat de la partie interrogatrice
ou de son avocat)

DESTINATAIRE :
(Nom et adresse de l'avocat de la
personne qui doit être interrogée ou de cette
personne)

(FORMULE MODIFIÉE PAR DORS/2007-142, art. 29.)